Ville de
La Rochette

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014

Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Jean-Louis BIANCO, M. Patrick PICARD, M. Olivier TOURNAFOND, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Dominique STOLTZ, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, Mme Zahra CHARRIER, M. Jean-Louis LAFAYE, M. Jérôme AGISSON.

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Anna OLLIVIER a donné pouvoir à M. Jérôme AGISSON
Madame Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ
Madame Françoise PARDO a donné pouvoir à M. Michel PIERSON
Monsieur Morgan EVENAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BONNARDEL
Monsieur Florent REGUILLO-LARA a donné pouvoir à Madame Sylvie COUDRE
Madame Marie-Catherine BAILLY-COMTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis LAFAYE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retarder l'ouverture de la séance du Conseil Municipal afin d'écouter l'intervention de Monsieur Louis VOGEL, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine concernant la réforme territoriale et l'évolution de la carte intercommunale. L'assemblée délibérante accepte cette proposition.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45, procède à l'appel et demande à Madame Geneviève JEAMMET d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LA REFORME TERRITORIALE ET L'EVOLUTION DE LA CARTE INTERCOMMUNALE PRESENTEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CAMVS

A la suite des nouvelles informations et précisions données par Monsieur Louis Vogel, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, l'assemblée délibérante demande que la délibération n°12 portant sur l'avis donné au projet de schéma régional de coopération intercommunale du 18 septembre 2014 soit rapportée et donc à nouveau débattue lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

POINT N°2 : SUPPRESSION DE POSTE – GRADE INFIRMIERE DE SOINS DE CLASSE SUPERIEURE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- DECIDE, à l'unanimité, de supprimer un poste à temps complet au grade d'infirmière de soins de classe supérieure.
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 22 octobre 2014 :

- Filière : Médico-sociale,
- Cadre d'emploi : Infirmière,
- Grade : Infirmière de classe supérieure,
    - Ancien effectif : 1
    - Nouvel effectif : 0

<u>POINT N°3</u> : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL 2014
<u>Rapporteur</u> : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le projet de décision modificative n°2 au budget primitif de l'exercice 2014, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à l'intérieur de la section investissement et fonctionnement, comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 0 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 0 €.

<u>POINT N°4</u> : INVENTAIRE COMPTABLE ET REGLES D'AMORTISSEMENTS
<u>Rapporteur</u> : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- ***FIXE, à l'unanimité,*** la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- ***DECIDE*** d'appliquer la technique de l'amortissement linéaire ;
- ***DECIDE*** d'effectuer la sortie des biens acquis par lot selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- ***DECIDE*** que les biens dits de faibles valeur acquis pour un montant inférieur à 300 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis en une année, au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- ***APPROUVE*** le tableau d'amortissement des immobilisations ci-joint.

<u>POINT N°5</u> : AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne
<u>Rapporteur</u> : Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL, Adjoint au Maire

- ***SOLLICITE, à l'unanimité,*** du Conseil général de Seine-et-Marne, l'inscription au titre du programme de répartition et d'utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière sur le territoire de la commune pour réaliser les travaux pour améliorer la sécurité au carrefour Théodore Rousseau au croisement des rues Théodore Rousseau et Daubigny,

Pour un montant de :

TOTAL HT 10 000€
TOTAL TTC 12 000€

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention d'un taux équivalent à 40 % du montant HT des travaux dans la limite de 12 000€ HT, soit **4 000€.**

- ***S'ENGAGE*** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux conformément au dossier ci-joint, précisant les modalités techniques et financières de réalisation des travaux envisagés.
- ***S'ENGAGE*** à financer la part des travaux restant à sa charge sur fonds propres.

La recette sera enregistrée à l'article 1342 du budget 2015.

<u>POINT N°6</u> : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DES COMITES ET COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE.
<u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire

- ***DÉSIGNE, à l'unanimité,*** **pour siéger au :**

<u>Comité Développement Économique, Aménagement du territoire et Tourisme</u> *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*

- Madame Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE
- Madame Geneviève JEAMMET
- Monsieur Jérôme AGISSON

<u>Pour les groupes de travail au sein du comité Développement Economique</u>

- Comité de pilotage Tertre de Montereau (suivi et validation des études en vue de la création de la ZAC)
  - Monsieur Bernard WATREMEZ
  - Monsieur Jérôme AGISSON
- Comité de pilotage Parc d'activités économiques de la Pierre Fritte (suivi et validation du projet d'aménagement)
  - Monsieur Florent REGUILLO-LARA
- Comité de pilotage d'immobilier d'entreprises (suivi et validation de l'étude sur le mode de gestion et sur le modèle économique de la pépinière et de l'hôtel des artisans)
  - Monsieur Florent REGUILLO-LARA

Comité Habitat *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Alain SARTORI
- Madame Françoise FILIPPI
- Monsieur Jean-Louis LAFAYE

Comité Politique de la Ville *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Florent REGUILLO-LARA
- Madame Françoise FILIPPI
- Monsieur Jean-Louis LAFAYE

Comité Gens du Voyage *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Bernard WATREMEZ
- Madame Pascale MEURET
- Madame Marie-Catherine BAILLY-COMTE

Comité Mobilité (Transports) *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Patrick PICARD
- Monsieur Jean-Louis BIANCO
- Madame Anna OLLIVIER

Comité Assainissement *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Pierre YVROUD
- Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL
- Monsieur Jérôme AGISSON

Comité Environnement et Développement Durable *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Monsieur Patrick PICARD
- Monsieur Michel PIERSON
- Madame Anna OLLIVIER

Comité Sports et Culture *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Madame Michèle ILBERT
- Madame Sylvie COUDRE
- Monsieur Jérôme AGISSON

Comité Enseignement Supérieur *(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)*
- Madame Sylvie COUDRE
- Madame Françoise PARDO
- Madame Marie-Catherine BAILLY-COMTE

Commission des finances et de la Mutualisation des Services *(2 sièges)*
- Monsieur Michel PIERSON
- Madame Sylvie COUDRE

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (*1 conseiller communautaire et 1 suppléant)*
- Mme Geneviève JEAMMET, titulaire
- Mme Dominique STOLTZ, suppléante

POINT N°7 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DU SIPPEREC
Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- DÉCIDE, à l'unanimité,
Article 1er : d'approuver l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.
Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>POINT N°8</u> *:* INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE - Convention de mise à disposition avec le lycée professionnel Benjamin Franklin - année 2015
<u>Rapporteur</u> : Monsieur Bernard WATREMEZ, Premier-Adjoint au Maire

- ***DÉCIDE, à l'unanimité,*** de mettre à disposition les installations sportives communales, stade et salle René Huard, aux élèves du lycée professionnel Benjamin-Franklin ;
- ***FIXE*** pour l'année 2015 la participation forfaitaire du lycée pour cette mise à disposition à 18 041 € ;
- ***AUTORISE*** M. le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2015.

La recette correspondante sera inscrite à l'article 752 du budget 2015.

<u>POINT N°9</u> : PROJET CLASSE PATRIMOINE – ECOLE SISLEY
<u>Rapporteur</u> : Madame Françoise FILIPPI, Adjointe au Maire

- ***EMET, à l'unanimité,*** un *avis favorable* à la participation financière de la commune à hauteur de 40% du séjour sous réserve de l'inscription de 90% des élèves.
- ***DIT*** que cette dépense sera inscrite au budget 2015.

<u>L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21H35</u>